

## DÉTAILS DE L'ÉMISSION

Émetteur :	Province de Québec
Cotes de crédit :	Aa2/AA+/AA- (Stable/Stable/Stable)
Taille :	500 M\$ CA
Date de négociation :	19 mai 2021
Date d'émission :	27 mai 2021
Date d'échéance :	27 mai 2031
Coupon :	2,10 %
Taux de rendement :	2,136 %
Prix :	99,677 \$
Écart de taux <i>reoffer</i> :	+57,0 pbs
Canada de référence :	CAN 0,5 % du 1 <sup>er</sup> décembre 2030
Bourses :	Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market
Chefs de file :	HSBC, RBC, Scotia et TD
Co-chef de file senior :	SEB

- Le 19 mai 2021, le Québec a réalisé avec succès sa sixième émission d'obligations vertes.
  - Avec un livre de commandes de plus de 2,8 milliards de dollars canadiens, le Québec a connu un succès qui a surpassé celui de ses cinq émissions précédentes (février 2017, février 2018, juin 2018, février 2019 et février 2020), pour lesquelles les intérêts avaient dépassé 1,1 milliard, 1,8 milliard, 1,9 milliard, 2,4 milliards et 2,75 milliards de dollars respectivement.
- Le Québec est le deuxième gouvernement à émettre des obligations vertes sur le marché canadien cette année. À ce jour, le Québec est l'une des deux seules provinces à émettre des obligations vertes sur ce marché, l'autre étant l'Ontario, et la première à avoir réalisé une émission d'obligations vertes d'une échéance de 10 ans.
  - Le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.
- L'émission a de nouveau suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, investisseurs qui ont représenté 91 % des ventes totales.
- L'émission a connu une large distribution dans le marché primaire, avec 63 investisseurs (90 % au Canada, 6 % en Europe, 2 % aux États-Unis et 2 % ailleurs). Quant aux types d'investisseurs, 52 % étaient des gestionnaires d'actifs, 32 % des fonds de pension, 7 % des assureurs, 7 % des banques et 2 % des banques centrales et des institutions officielles.

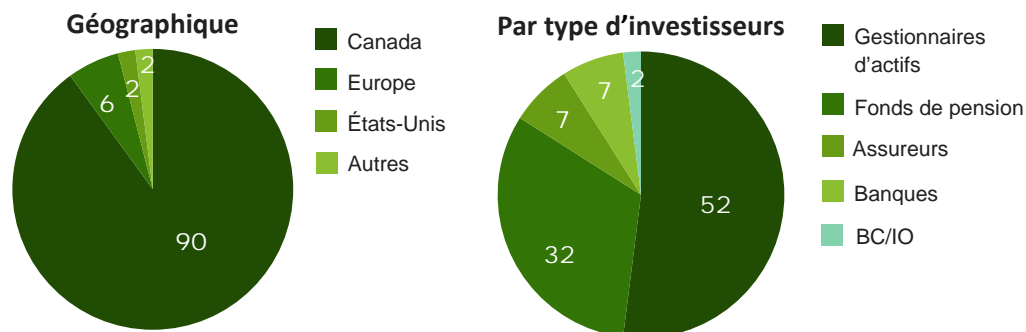


## EXÉCUTION

- Mardi 18 mai 2021 : Le mandat a été annoncé à 12 h 30, et une présentation Web à l'attention des investisseurs a été mise en ligne sur le site Web du ministère des Finances. Cette présentation mettait en lumière le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, les projets admissibles à recevoir des fonds et l'utilisation du produit de cette sixième émission d'obligations vertes.
- La transaction a officiellement été annoncée, pour une échéance de 10 ans et un montant de 500 millions de dollars canadiens (*no-grow*), avec une indication initiale d'écart de taux basée sur la courbe des taux d'intérêt d'une obligation conventionnelle du Québec. La taille de l'émission a été plafonnée à 500 millions de dollars canadiens compte tenu des besoins d'emprunts verts du Québec à ce moment.
- Mercredi 19 mai 2021 : Avec un livre de commandes dépassant 2,8 milliards de dollars, le Québec a pu resserrer l'écart final à 57,0 points de base, soit 2 points de base plus bas que l'écart d'une émission conventionnelle du Québec. Ce niveau a permis d'équilibrer la qualité du livre de commandes, tout en offrant la possibilité à la transaction de performer sur le marché secondaire.

## Distribution

(en pourcentage)





## UTILISATION DU PRODUIT

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les 12 mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les 6 mois précédant leur émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Le ministère des Finances publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs sur l'état d'avancement des projets financés, l'allocation des fonds aux projets et les bénéfices sur l'environnement.

## CADRE DE RÉFÉRENCE ET PROJETS ADMISSIBLES

- Les fonds obtenus serviront à financer des projets respectueux de l'environnement, en conformité avec le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec.
  - Ce cadre de référence s'est vu attribuer la plus haute cote possible par l'organisme CICERO (Center for International Climate Research), soit la cote *dark green* (vert foncé).
- Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles et de l'énergie nucléaire) :
  - transport public
  - efficacité énergétique
  - énergies renouvelable
  - gestion durable des déchets
  - aménagement durable du territoire
  - gestion de l'eau ou assainissement des eaux
  - gestion forestière, agricole et des terres
  - adaptation au climat et résilience

## PROJETS ADMISSIBLES POUR LA SIXIÈME ÉMISSION

Les projets suivants ont été désignés comme répondant aux critères de sélection et pourront faire l'objet de financement dans le cadre de la prochaine émission d'obligations vertes :

- le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (financement des travaux préliminaires)
- l'achat de nouvelles voitures de métro AZUR
- les programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures
- l'achat d'autobus électriques ou hybrides
- le Centre de transport Bellechasse (certification visée LEED Or)
- le Centre de transport de l'Est de Montréal (certification visée LEED Or)